

Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2025_315
SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2025

21 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1
ANNÉE 2025

La décision modificative a pour objet essentiel d'ajuster les crédits votés au budget primitif.

La présentation de la décision modificative est identique à celle du budget primitif. L'assemblée est amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Ceci étant exposé, le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre la décision modificative du budget principal et des budgets annexes concernés après avoir pris connaissance de la maquette de la décision modificative n°1 et du rapport de présentation de cette dernière,
- autoriser Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint aux finances à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 19h20		Nombre de votants : 54	
<u>Pour</u> : 40	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 14 Claudine SOURISSE Guy BROQUAIRE Bruno FRANÇOISE Karine HÉBERT Sophie HÉRY Morgan LEMOINE Frédéric LEQUILBEC Camille MARGUERITTE Sandrine TARIN Sandrine VILDIER Pascal BRANTONNE Yvonne PECORARO Nicolas VIVIER Françoise HAMON-BARBÉ	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 5 novembre 2025

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 46

Date de la convocation et de son affichage : 30 octobre 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le cinq novembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 30 octobre 2025 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard (mandataire AMIOT Florence jusqu'à son arrivée 20h04) - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 19h57) - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire VALTON Thierry de 17h55 à 20h00) - DUVAL Karine - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée à 17h49) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée à 17h32 et mandataire TARIN Sandrine à partir de 19h40) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire LEFRANC Bertrand jusqu'à son arrivée 19h43) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée à 18h01) - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire PLAINEAU Nadège jusqu'à son arrivée à 17h36) - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MARTIN Patrice (mandataire AMBROIS Anne à partir de 18h08) - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 18h25) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert de 17h55 à 20h00) - TARIN Sandrine (mandataire HÉRY Sophie jusqu'à son arrivée 19h35) - TAVARD Agnès - VALTON Thierry - VARENNE Valérie - VILDIER Sandrine

ABSENTS EXCUSÉS

FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy
HAMEL Estelle a donné procuration à GRUNEWALD Martine
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise
MARGUERITTE Camille a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
VASSAL Emmanuel a donné procuration à GENTILE Catherine
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

PIC Anna

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

RAPPORT DE SYNTHÈSE

DE LA

DECISION MODIFICATIVE N° 1

2025

La décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits votés au budget primitif et au budget supplémentaire.

Il est proposé sur le budget principal l'inscription de dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 259 071 € et de recettes réelles de fonctionnement pour 31 494 €.

Concernant l'investissement, il est proposé d'augmenter les prévisions de dépenses réelles de 2 896 948 € ainsi que les prévisions de recettes réelles pour 3 124 525 €.

L'équilibre de la décision modificative ressort ainsi, tous mouvements confondus, à 3 460 861 € dont 3 156 019 € en mouvements réels sur le budget principal.

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
Budget général	3 156 019,00	384 842,00	3 540 861,00	3 156 019,00	384 842,00	3 540 861,00
Principal	3 156 019,00	304 842,00	3 460 861,00	3 156 019,00	304 842,00	3 460 861,00
Investissement	2 896 948,00	532 419,00	3 429 367,00	3 124 525,00	304 842,00	3 429 367,00
Fonctionnement	259 071,00	-227 577,00	31 494,00	31 494,00	0,00	31 494,00
Camping	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Panneaux photovoltaïques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Creusement des fosses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Port de plaisance	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
Investissement	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parkings	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le budget principal



Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 31 494 € en section de fonctionnement et à 3 429 367 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

		Propositions nouvelles
DEPENSES	Réelles	259 071,00
	Ordre	- 227 577,00
Total des dépenses de fonctionnement		31 494,00
RECETTES	Réelles	31 494,00
	Ordre	-
Total des recettes de fonctionnement		31 494,00

INVESTISSEMENT

		Propositions nouvelles
DEPENSES	Réelles	2 896 948,00
	Ordre	532 419,00
Total des dépenses d'investissement		3 429 367,00
RECETTES	Réelles	3 124 525,00
	Ordre	304 842,00
Total des recettes d'investissement		3 429 367,00

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 31 494 €.

Libellé	Propositions nouvelles
013 Atténuations de charges	57 785,00
70 Produits des services, domaine et ventes diverses	63 000,00
73 Impôts et taxes	- 208 974,00
731 Fiscalité locale	
74 Dotations et participations	127 492,00
75 Autres produits de gestion courante	7 191,00
Total des recettes de gestion courante	46 494,00
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	- 15 000,00
78 Reprises provisions semi-budgétaires	
Total des recettes réelles de fonctionnement	31 494,00
042 Opération d'ordre transfert entre sections	
043 Opération d'ordre intérieur de la section	-
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	-
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	31 494,00

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » augmente de 57 785 € :

Cette somme de 57 785 € correspond au remboursement de cotisations URSSAF suite à une étude menée par un cabinet rémunéré à hauteur de 10 000 € sur le chapitre 011.

Le chapitre 70 « produits des services et du domaine » augmente de 63 000 € :

Il s'agit d'ajuster les recettes relatives au remboursement de frais de personnel de la part de la caisse des écoles pour 3 000 €. Par ailleurs, par application de la convention de services communs avec l'agglomération Le Cotentin, une recette supplémentaire est inscrite pour 60 000 €, correspondant à des fournitures achetées par l'atelier mécanique pour le même montant. La dépense correspondante est inscrite au chapitre 011.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » diminue de 208 974 € :

Il s'agit d'ajuster l'attribution de compensation (AC) versée par l'agglomération conformément à la délibération présentée ce jour relative à la révision de l'AC libre. Cet ajustement est lié au transfert de La Brèche à l'agglomération au 1^{er} juillet 2025 (-136 943 €) mais aussi à la diminution de la compensation du FPIC pour 133 199 €, ou encore au transfert de moyens pour assurer la propreté du centre-ville à compter du 01/09/25 (+69 098 €, soit 207 296 € en année pleine). D'autres ajustements à la baisse concernent le centre de santé Brès-Croizat et la compétence défense incendie pour 7 930 €.

Le chapitre 74 « dotations et participations » augmente de 127 492 € :

La prévision budgétaire est ajustée au vu de la notification de la recette relative à la compensation au titre des exonérations de taxes foncières : + 117 492 €.

Par ailleurs, une subvention de 10 000 € est accordée par la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) pour l'aide au poste de chargé de collections et expositions au muséum Emmanuel Liáis.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » augmente de 7 191 € :

Il s'agit d'enregistrer une indemnité d'assurance suite à un sinistre intervenu sur du matériel de l'imprimerie. Une dépense équivalente d'entretien est inscrite au chapitre 011.

Le chapitre 77 « Produits spécifiques » diminue de 15 000 € :

Il s'agit d'annuler une écriture comptable relative à une cession de terrain dont l'inscription doit intervenir en investissement au chapitre 024.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses nouvelles de fonctionnement s'élèvent à 31 494 € dont 259 071 € en mouvements réels et - 227 577 € en mouvements d'ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
011 Charges à caractère général	255 766,00
012 Charges de personnel, frais assimilés	- 2 606,00
014 Atténuations de produits	- 133 199,00
65 Autres charges de gestion courante	139 110,00
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	
Total des dépenses de gestion courante	259 071,00
66 Charges financières	
67 Charges exceptionnelles	
68 Dotations provisions semi-budgétaires	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	259 071,00
023 Virement à la section d'investissement	- 252 076,00
042 Opération d'ordre transfert entre sections	24 499,00
043 Opération d'ordre intérieur de la section	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	- 227 577,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	31 494,00

Le chapitre 011 « charges à caractère général » augmente de 255 766 € (+195 766 € en part nette) afin d'ajuster notamment les dépenses suivantes :

- ✓ L'entretien et la réparation du parc mécanique : +166 000 € dont 60 000 € sont remboursés par l'agglomération Le Cotentin par application de la convention de services communs (voir chapitre 70).
- ✓ Le paiement d'honoraires suite à un audit sur les cotisations sociales versées par la ville implique l'inscription de 10 000 €. La rémunération du prestataire est fonction des économies réalisées. Le remboursement des cotisations issu de cet audit a donné lieu à une recette inscrite à hauteur de 57 785 € (voir chapitre 013).
- ✓ Un transfert de crédits à hauteur de 24 500 € est effectué du chapitre 65 vers le chapitre 011 dans le cadre du festival femmes dans la ville.
- ✓ Des frais d'expertise sont ajoutés pour 15 000 € dans le cadre des travaux du plateau piétonnier.
- ✓ Une indemnité de sinistre prévue au chapitre 75 à hauteur de 7 191 € fait l'objet d'une dépense équivalente nécessaire à l'entretien du matériel en cause.
- ✓ Un changement d'imputation budgétaire implique une inscription de 7 500 € pour l'observatoire du commerce sur ce chapitre. La dépense équivalente est supprimée en investissement.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » diminue de 133 199 € :

Il s'agit d'ajuster la prévision de la contribution de la ville au FPIC, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales au vu du montant notifié par l'Etat.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » augmente de 139 110 € :

Il s'agit notamment de crédits supplémentaires à hauteur de 108 259 € des Pupilles de l'Enseignement Public de la Manche (PEP50), conformément à la délibération 2025_284 du 24 septembre 2025.

De plus, les droits d'utilisation de l'informatique en nuage doivent être augmentés de 32 680 €. Les crédits étaient initialement prévus en investissement en acquisition de logiciel, mais c'est une solution dite « en nuage » qui a été retenue, donc à payer en fonctionnement.

C. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement augmentent de 2 896 948 € en mouvements réels.

Libellé	Propositions nouvelles
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- 70 380,00
204 Subventions d'équipement versées	1 615 098,00
21 Immobilisations corporelles	68 518,00
22 Immobilisations reçues en affectation	
23 Immobilisations en cours	1 281 306,00
Total des opérations d'équipement	
Total des dépenses d'équipement	2 894 542,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	-
16 Emprunts et dettes assimilées	2 406,00
020 Dépenses imprévues	-
Total des dépenses financières	2 406,00
45... Total des opérations pour compte de tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement	2 896 948,00
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	
041 Opérations patrimoniales	532 419,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	532 419,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 429 367,00

Le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » est en diminution de 70 380 €.

Des crédits à hauteur de 32 680 € ont été transférés du compte 2051 (acquisition de logiciels) vers le fonctionnement puisqu'une solution dite « en nuage » a été retenue (voir chapitre 65).

Par ailleurs, 33 000 € ont été transférés de ce chapitre vers le chapitre 21 pour du matériel informatique dans le cadre du projet de logiciel unique de caisse pour les piscines.

Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » est en augmentation de 1 615 098 €.

Conformément à la délibération 2023_114 du 16 mai 2023, la ville a signé une convention avec l'agglomération pour sa participation au financement des travaux du BNG. Il convient aujourd'hui d'inscrire le solde à la charge de la ville pour un montant de 1 589 462 €. Au total, la participation de la ville s'élève à 3 644 899 €.

L'ajustement de l'attribution de compensation pour l'investissement reversée à l'agglomération implique une somme complémentaire de 25 636 € suite au transfert de la Brèche au 1^{er} juillet.

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » est en augmentation de 68 518 €.

14 400 € sont ajoutés pour le réaménagement de la bibliothèque Raymond Queneau.

De plus, un complément de crédits à hauteur de 50 000 € est prévu pour l'EHPAD Bérégovoy et les locaux des chantiers d'insertion.

Le chapitre 23 relatif aux travaux en cours affiche une augmentation de 1 281 306 €.

Il s'agit d'ajouter des crédits pour les travaux d'éclairage public, notamment l'éclairage des stades conformément à la programmation pluriannuelle des investissements pour 1,3 M€.

Par ailleurs, un montant complémentaire de 60 000 € est dédié à l'AP/CP (autorisation de programme / crédits de paiement) concernant les travaux à l'école François Mitterrand (voir délibération présentée lors de ce même Conseil Municipal) afin de faire face aux dernières actualisations.

D. Les recettes d'investissement intègrent 10,7 M€ de subventions de nos partenaires

Les recettes d'investissement augmentent de 3 429 367 € dont 3 124 525 € en recettes réelles et 304 842 € en recettes pour ordre.

Libellé	Propositions nouvelles
	-
13 Subventions d'investissement (hors 138)	10 736 827,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- 7 812 302,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	
Total des recettes d'équipement	2 924 525,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	-
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	
165 Dépôts et cautionnements reçus	-
024 Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00
Total des recettes financières	200 000,00
45... Total des opérations pour le compte de tiers	
Total des recettes réelles d'investissement	3 124 525,00
021 Virement de la section de fonctionnement	- 252 076,00
040 Opération d'ordre transfert entre sections	24 499,00
041 Opérations patrimoniales	532 419,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	304 842,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 429 367,00

Le chapitre 13 concernant les subventions d'investissement reçues augmente de 10 736 827 €.

Les prévisions de subventions d'investissement sont inscrites au budget après réception des notifications d'attribution. Les subventions notifiées sont les suivantes :

Rénovation des espaces périscolaires de l'école Noblet : 60 000 € de la CAF
Ecole Doisneau, subvention de l'agence de l'eau : 409 350 €

Le palais des sports : 6 080 000 €

- 4 500 000 € de la région
- 1 080 000 € du département pour la salle de danse / judo
- 500 000 € du FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire)

La voie du Homet : 1 755 868 €

- 1 000 000 € de fonds de concours de l'agglomération
- 755 868 € du fonds de mobilités actives de l'Etat

Renaturation du site de Collignon : 188 529 € de fonds de concours

Le plateau piétonnier : 2 134 508 €

- 968 573 € du fonds FRADT (fonds régional d'aménagement et de développement du territoire) de la région
- 965 935 € du département
- 200 000 € de fonds de concours de l'agglomération

Restauration d'œuvres du musée Thomas Henry : 15 300 € de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles)

Centre social Niki de Saint Phalle : 66 364 € de la CAF.

Le chapitre 16 (emprunts et dettes assimilés) diminue de 7 812 302 €.

En raison d'importantes subventions d'équipement attendues, les prévisions d'emprunt sont en diminution de 7,8 M€, ce qui ramène la prévision globale sur l'année à 25,5 M€.

E. La chaîne de l'épargne et la structure du financement des investissements

L'épargne nette diminue de 229 983 € soit - 5,77 % pour atteindre 3 753 876 €.

Cependant, le BS 2025 a intégré **les effets de la loi de finances**, soit une perte de recette de DCRTP de 947 776 €, et une dépense supplémentaire avec le prélèvement DILICO de 420 247 €. Ces deux mesures ont donc **un impact négatif sur l'épargne nette de 1 368 023 €**. Ainsi, sans ces éléments, **l'épargne nette attendrait 5 121 899 M€**.

		BP 2025	BS 2025	DM N°1	Total	Variation à la DM en %
+	Recettes réelles de fonctionnement	160 960 998	319 250	31 494	161 311 742	0,02%
-	Dépenses réelles de fonctionnement (Hors 66)	148 878 963	1 748 977	259 071	150 887 011	0,17%
=	Epargne de gestion	12 082 035	1 429 727	227 577	10 424 731	-2,14%
-	Charges financières	1 068 609	-		1 068 609	0,00%
=	Epargne Brute	11 013 426	1 429 727	227 577	9 356 122	-2,37%
-	Remboursement capital dette	5 566 545	33 295	2 406	5 602 246	0,04%
=	Epargne nette	5 446 881	1 463 022	229 983	3 753 876	-5,77%
+	Résultat 2024 reporté (002)		20 037 202		20 037 202	
=	Epargne nette consolidée avec résultat 2024 reporté au BS	5 446 881	18 574 180	229 983	23 791 078	

Cependant, grâce aux excédents de fonctionnement cumulés, on peut constater le report du résultat à hauteur de 20 M €, ce qui porte au final l'épargne nette consolidée à 23,8 M €.

F. Le financement de l'investissement

Après consolidation des chiffres du budget primitif avec ceux du budget supplémentaire comprenant les restes-à-réaliser 2024 et de la décision modificative, on arrive à un niveau de dépenses d'investissement hors dette de 87,8 M €. Ils se décomposent de la manière suivante :

Dépenses d'équipement :	76 771 529 €
Dépenses financières hors dette :	111 500 €
Opérations pour comptes de tiers :	321 867 €
Déficit d'investissement antérieur reporté :	<u>10 633 578 €</u>

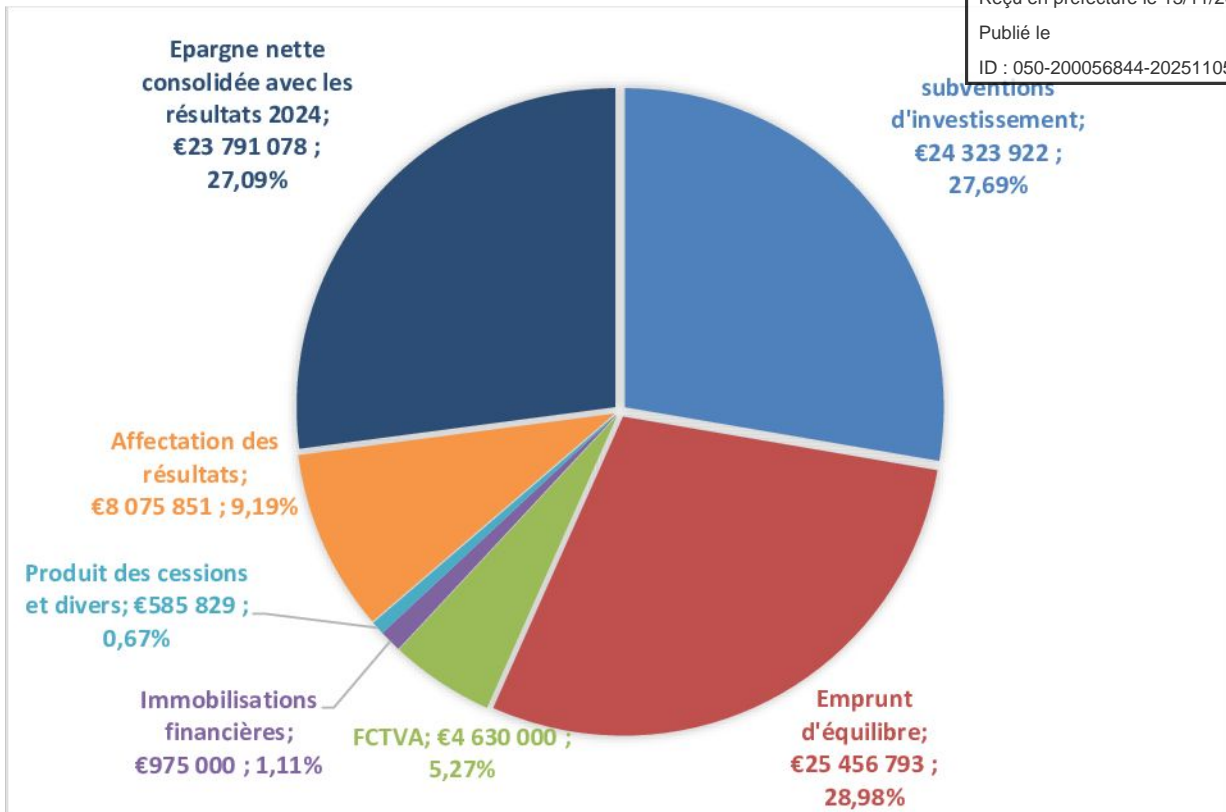
TOTAL 87 838 474 €

BP + BS+DM	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'investissement (hors dette)	87 838 474		
Subventions d'investissement		24 323 922 €	27,69%
Emprunt d'équilibre		25 456 793 €	28,98%
FCTVA		4 630 000 €	5,27%
Immobilisations financières		975 000 €	1,11%
Produit des cessions et divers		585 829 €	0,67%
Affectation des résultats		8 075 851 €	9,19%
Épargne nette consolidée avec les résultats 2024		23 791 078 €	27,09%
Total	87 838 474	87 838 474	100,00%

L'épargne nette consolidée permet de financer les investissements à hauteur de 27,09 %.

Si l'on ajoute à l'épargne nette l'affectation des résultats, on obtient un taux d'autofinancement des dépenses d'investissement hors dette de 36,28 %.

Malgré une diminution de l'épargne nette courante, la part de financement par l'emprunt d'équilibre tombe à 28,98 % des investissements contre 34,70% en 2024 du fait de l'augmentation des subventions obtenues auprès de nos partenaires.



Les budgets annexes

Seul le budget annexe du port de plaisance est concerné par cette décision modificative.

Le budget annexe du port de plaisance

Il s'équilibre tous mouvements confondus à hauteur de 80 000 €.

Les mouvements concernent uniquement la section d'investissement pour 80 000 €.

Il s'agit d'écritures comptables dites « pour ordre » en dépenses et recettes équivalentes afin d'intégrer le coût des avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés de travaux sur un compte 238 (avances versées sur commandes d'immobilisations) au montant des travaux mandatés sur un compte 2315 (installations, matériels et outillages techniques).